



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 20/04/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel
MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas
REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL,
Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT, Nicolas
PASTRE.
Absents : Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON.
Myriam SAGNARD qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Secrétaire de séance : Nathalie MICHEL

OBJET : Actualisation de l'affectation du résultat – Budget Annexe « Centrales Photovoltaïques »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable,

Vu la délibération n°2026-028 du 10 mars 2026 portant adoption du compte financier unique 2025,

Vu la délibération n°2026-032 du 10 mars 2026 relative à l'affectation du résultat du budget annexes « Centrales Photovoltaïques »,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les montants inscrits dans la délibération susvisée,

Considérant que ces erreurs ont été relevées et prises en compte dans l'élaboration du budget primitif 2026,

Considérant que cette correction est sans incidence sur l'équilibre global du budget,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **D'ANNULER** et remplacer la délibération n°2026-032 du 10 mars 2026,
- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 071,21 €	

	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés		40 910,61€
--	---	--	------------

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 27/04/2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Nathalie MICHEL

